



Comité de Paris de la FNACA - 13 rue Edouard Manet 75013 Paris - Téléphone : 01 42 16 88 78 - Courriel : fnaca.cd75.paris@orange.fr Site internet : fnaca75.org - Permanence : chaque mercredi de 14h30 à 17h - Correspondant : Jean-Pierre Louvel (jp.louvel@wanadoo.fr)

PRENEZ SOIN DE VOUS

Chères amies adhérentes. Chers amis adhérents.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel dû à la pandémie suite au Covid 19 et de l'avancement inexorable dans l'âge, nous devons être de plus en plus vigilants concernant les soins dont nous avons tous un besoin, plus ou moins grand, pour pouvoir continuer, dans les meilleures conditions possibles, nos actions dans le cadre de notre belle fédération, la FNACA - sans oublier le maintien à un niveau de santé compatible avec une vie privée

Rappel. La CNM (Caisse Nationale Maladie Prévoyance Santé), fondée en 1970 par - et pour - les anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie propose toute une gamme de produits adaptés aux différentes situations concernant notre santé et notre mieux-être.

Les problèmes d'audition, de vue, dentaires, de mobilité, d'autonomie que nous rencontrons sont traités avec plusieurs solutions possibles (conjoint survivant, mutuelle solidaire pour les veuves d'anciens combattants, rester chez soi, contrat GFO collectivités, etc). N'hésitez pas à me contacter.

Si vous rencontrez des difficultés concernant la vie quotidienne, la commission «Juridique et Sociale» du département se tient à votre disposition. Dans un premier temps, un dossier sera monté en parallèle avec le président de votre comité local et transmis à l'ONACVG.

Une aide ponctuelle peut être apportée par commission (frais d'obségues, d'electricité, loyer, aide à domicile, changement électro-ménager, etc.) suivant vos revenus.

Les présidents de comités locaux doivent contacter le Président de la Commission «Juridique et Social» pour déterminer la suite à donner à votre requête.

Les informations que vous nous communiquerez resteront strictement confidentielles.

Prenez bien soin de vous et formulons le vœux que la vie reprenne son cours normal.

Mutuellement vôtre.

Christian JUBERT, président de la Commission départementale juridique et sociale





Lors de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 notre porte-drapeau national Joseph CHIOCCONI était présent à l'Arc de Triomphe. Le Président de la République Emmanuel MACRON a salué les porte-drapeaux et en particulier notre camarade également porte-drapeau départemental qui représente notre Fédération à chaque événements mémoriel ou d'hommage particulier.

PHOTO © DR

SOUSCRIPTION 2023 DE LA FNACA DE PARIS

Chères Amies Adhérentes, Chers Amis Adhérents,

Nous vous annonçons notre souscription annuelle 2023.

En septembre vous recevrez comme chaque année la liste des lots ainsi que 4 carnets de billets et une enveloppe pour le retour de votre participation.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et vous souhaitons d'excellentes vacances.

Francis Yvernès, Président départemental Joseph Chiocconi, Président de la commission financière Gérard Bourriot, Trésorier départemental

CONGRÈS 2022

Le 49° Congrès de la FNACA de Paris aura lieu le

JEUDI 6 OCTOBRE 2022 de 9H à 17h

Mairie du XIII^e arrondissement Place d'Italie 75013 Paris

Les réunions de travail se dérouleront de 9h à 12h et de 14h à 17h dans l'antichambre et le repas pris en commun de 12h à 14h dans la salle des fêtes

1962-2022, 60 ANS!

Fort(e)s de notre unité,de notre solidarité, de nos actions et de notre volonté de transmettre la mémoire, nous vous invitons à participer nombreux et nombreuses à ce événement. Cette journée faite d'échanges, de propositions et de prises de décisions est importante pour la vie de notre comité départemental. Nous comptons sur votre présence.

Le bureau départemental

Nota : Vous recevrez ultérieurement des informations complémentaires

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2022 DES COMITÉS

1er-2e : à préciser

3°: Jeudi 20 octobre, de 16 h à 19 h à la Maison des associations de Paris Centre

4°: Jeudi 13 octobre de 16 h 30 à 18 h 30 à la Maison des Associations de Paris Centre

5° :Vendredi 7 octobre à 10 h à la Mairie, Salle Pierrotet

6°: à préciser 7°: à préciser 8°: à préciser

9°: à préciser

10e :Mercredi 12 octobre, à 10 h à la Mairie

11°: Jeudi 17 novembre à 10 h à la Mairie

12º :Mercredi 19 octobre à 10 h 15 à la Mairie

13°: Mardi 25 octobre à 10 h 30 à la Mairie

14°: Mardi 11 octobre à 10 h à la Mairie,

Salle polyvalente 15°: à préciser 16°: à préciser 17°: à préciser

18º: à préciser

19°: Mardi 19 octobre à 14 h 30 à la Maison du Combattant, rue Edouard Pailleron

20°: Jeudi 3 novembre à 14h30 à la Mairie

TRANSMETTRE ET ENSEIGNER

LE PARCOURS MEMOIRE DANS LE PARC DES BUTTES CHAUMONT

Comme les années précédentes la Mairie du 19e, le Comité d'Entente des Anciens Combattants et l'Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie ont organisé une journée mémorielle dans le parc des Buttes Chaumont qui a réuni quelques 180 élèves et leurs enseignants. Plusieurs stands ont été installés : Guerre d'Algérie et, concernant la Seconde Guerre mondiale, Presse pendant la guerre, propagande et tracts, avec les risques que cela comportait, Shoah. Des adhérents de la FNA-CA et des anciens répondaient aux questions des élèves. Un stand était dédié à la résistance qui

n'était pas oubliée (voir photos).

Des élèves ont reçu des diplômes ainsi que le livre sur Madeleine Riffaud, une grande résistante, héroïne du parc des Buttes Chaumont où elle fit prisonniers 80 soldats allemands, accompagnée seulement par trois de ses ca-

marades.

Photos : Jean-Yves Jeudy, président du comité du 19e (photo ci-contre)



DES NOUVELLES DU COMITE DU 15^E

L'année 2022 finissant, et ne perdant pas de temps, le C.A. du 15° a bâti son programme pour 2022/23.

C'est toujours avec plaisir que dans nos manifestations nous serons très heureux d'accueillir les membres de la FNACA quel que soit leur Comité.

Ci-dessous le calendrier de ces manifestations toujours sujettes à modifications, mais c'est ce que nous demandons à la Mairie.

- Le 1er ou 2 septembre, parution de notre journal FNACA15
- Le 10 septembre, nous participerons au Forum des Association à la Mairie du 15°.
- Le 15 septembre, 1ère permanence 2022/2023 au 69,

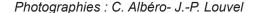
rue Violet de 10h à 12h.

- Le 27 octobre, Assemblée Générale de la FNACA 15.
- Du 24 au 28 octobre, Exposition des Peintres de la FNACA.
- Le 29 janvier 2023, nous programmons notre Banquet annuel.
- Le 20 au 24 février, Exposition GAJE
- Le 19 mars 2023, ou autour de cette date, nous allons essayer d'organiser un cocktail le midi pour les membres de notre comité afin de partager un moment festif.
- Enfin, vers le 11 mai, nous préparons une sortie mémorielle de la journée à Épernay et ses caves.

Programme émis le 10 juin 2022, soumis à modifications de la Mairie.

VIE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Dans le cadre de son fonctionnement statutaire les membres titulaires, suppléant-e-s - ou représentant-e-s - siégeant au comité départemental se sont réuni(e)s le mardi 17 mai 2022, dans la salle du conseil de la mairie du XIIIe arrondissement. Monsieur Jérôme Coumet, Maire du XIIIe, a tenu à saluer les participant(e)s. Il a exprimé son intérêt envers notre Fédération soulignant son rôle social et mémoriel. Un dossier a été remis aux présent(e)s ou transmis par courrier postal aux absent(e)s.







DERNIÈRE MINUTE

HANDICAP ET STATIONNEMENT À PARIS CONSEIL DÉPARTEMENTAL ONACYG DU 20 MAI 2022)

Afin d'éviter de recevoir des contraventions pour stationnement indues, les titulaires parisiens d'une carte de stationnement sont incités à faire référencer leur véhicule dans le service informatique Handi'Stat. La démarche peut se faire sur le site internet de la mairie de Paris ou par courrier (Section du Stationnement sur Voie Publique- 22 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS). Il convient de fournir :

- Le certificat d'immatriculation du véhicule
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu mentionnant l'adresse à Paris
- La notification de droit de la carte de stationnement mentionnant les nom, prénoms et adresse du demandeur, ainsi que la date de fin de validité des droits ou la validité permanente (arrêté préfectoral).